

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VALLEE DE L'OGNON

**- COMPTE-RENDU -**

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>	18 janvier 2017
Délégués en exercice	44
Délégués présents	41
Pouvoirs	3
Délégué absent	0

\*\*\*\*\*  
**Séance du jeudi 26 janvier 2017**

*L'an deux mille dix-sept, le jeudi 26 janvier, à dix-neuf heures trente*, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Belmont, sous la présidence de Monsieur Régis PINOT, Président.

**Présent(e)s:**

HEYMANN Bruno	VALDENNAIRE Sylviane	DEMYTTENAERE Patrick
GALMICHE Edith	GIRARD Bernard	BRESSON Elise
STOECKLIN Jean-Jacques	MARTINET Gilles	TACHET Jean-Claude Représenté par OLIVIER Hervé
SEGUIN Michel	JEUDY Jean-Luc	DEMANGE René
SARRE Vincent	TISSERAND Denis	GILLET Denis
HENRY Jean-Charles	MAUFFREY Gérard	COUTHERUT Sylvie
LALLEMENT Catherine	HENRY Laurence	MAS GARCIA Lydia
CHIPAUX Michèle	FORMET Arnaud	CARITEY Cyril
POIROT Martine	DIEUDONNÉ René	RICHE Jackie
SEGUIN Laurent	PINOT Régis	SAINTIGNY Henri
DIRAND Gérard	MAIRE Françoise	GRANDMOUGIN Jean-Pierre
DAGUE Alain	PETRONELLI Yves	KILLY Sonia
CARDOT Eliane	FRESLIER Marie-Claire	PERNOT Jean
PERNOT Jean-Marie	GRANDJEAN Michel	LALLOZ Jacques
CLAUDEL Hubert	BERNARD Anne-Marie	

**Pouvoirs:**

M CLAUDEL Hubert donne pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane.

M PERNOT Jean donne pouvoir à Mr SARRE Vincent.

M LALLOZ Jacques donne pouvoir à Mme MAIRE Françoise.

**ORDRE DU JOUR**

1. Détermination du nombre de vice-présidents et leurs domaines d'actions
2. Détermination du montant des indemnités mensuelles de fonction perçues par le Président et ses vice-présidents
3. Election de X nouveaux vice-présidents
4. Election des Vice-Présidents délégués
5. Composition des commissions
6. Composition d'une commission d'appel d'offres permanente
7. Délégations au Président de la Communauté de Communes des 1000 Etangs
8. Délégation de pouvoirs au Bureau de la Communauté de Communes
9. Désignation des délégués au Pays des Vosges Saônoises
10. Désignation de délégués au Comité Syndical Haute-Saône Numérique
11. Désignation d'un représentant au sein du SYTEVOM
12. Désignation de délégués au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)
13. Mission Locale (MILO) - Désignation de deux représentants
14. Désignation d'un représentant au conseil d'Administration du Collège de Faucogney et la Mer
15. Désignation d'un représentant au conseil d'Administration du Collège de Melisey
16. Désignation de deux élus pour siéger au PCET
17. Commission Locale de l'eau du SAGE de la nappe du Breuchin - Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes

Le Président ouvre la séance à 19 h40

## DEL 01 – DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DE LEURS DOMAINES D'ACTION

Le Président expose :

Suite à l'extension du périmètre de la CCHVO, du fait de l'intégration de 13 communes de la Communauté de Communes des 1000 Etangs (Amage, Amont et Effreney, Beulotte St Laurent, Corravillers, Esmoulières, Faucogney et la Mer, La Bruyère, La Longine, La Montagne, La Proiselière et Langle, La Rosière, La Voivre et Les Fessey), le conseil communautaire est désormais composé de 44 délégués titulaires et 19 délégués suppléants.

En conséquence, il convient de se doter d'un exécutif en adéquation avec les besoins de la nouvelle entité intercommunale. Monsieur Régis PINOT, Président n'est pas tenu de se soumettre à une élection. Celui-ci conserve son mandat et il en va de même pour ses trois vice-présidents :

- Monsieur Gilles MARTINET, 1er Vice-président
- Madame Sylvie COUTHERUT, 2ème Vice-présidente
- Monsieur René DEMANGE, 3ème Vice-président

Le Président rappelle, que le nombre de vice-présidents d'une Communauté de communes est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour la Communauté de communes de la Haute Vallée de l'Ognon, le nombre de vice-présidents ne pourra excéder neuf.

Le Président propose d'élire trois nouveaux vice-présidents, de porter le nombre de vice-Présidents à six et de leur attribuer une compétence propre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de fixer le nombre de vice-présidents de la Communauté de communes de la Haute-Vallée de l'Ognon à 6.

Vote : 44 Pour : 31 Contre : 8 Abstention : 5
--

Puis, le Président propose au conseil communautaire de définir les domaines d'interventions auxquels seront rattachés chacun des 6 vice-présidents.

Les compétences proposées par les membres de l'assemblée communautaire sont les suivantes :

- Finances, Economie et ZA
- Jeunesse, Enfance, cadre de vie et culture
- Communication, nouvelles technologies, Très Haut Débit et SIG
- Tourisme, GEMAPI et Eau
- Environnement, agriculture et urbanisme
- OM, SPANC, assainissement et travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de la nouvelle répartition des compétences au sein de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon comme définie ci-dessus.

Vote : 44 Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0
--

## **DEL.02 - DETERMINATION DU MONTANT DES INDEMNITES MENSUELLES DE FONCTION PERCUES PAR LE PRESIDENT ET SES VICE-PRESIDENTS**

Le Président propose au Conseil Communautaire de fixer le montant des indemnités mensuelles pour lui-même et les Vice-Présidents. Celui-ci est plafonné dans le cas de communautés de communes dont la population est comprise entre 3 500 et 9 999 habitants à 41.25 % de l'indice brut 1015 pour le Président, et 16.50% de ce même indice brut pour chacun des 6 Vice-Présidents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve la fixation du montant des indemnités mensuelles versées au Président et aux 6 vice-présidents aux taux de :

- 41.25 % de l'indice brut 1015 pour le Président
- 16.50% de ce même indice brut pour chacun des 6 Vice-présidents

Vote : 44 Pour : 37 Contre : 7 Abstention : 0
--

## **DEL. 03 – ELECTION COMPLEMENTAIRE DE 3 VICE-PRESIDENTS**

Le Président expose :

Conformément à la décision communautaire prise précédemment, il convient de procéder à l'élection de 3 nouveaux vice-présidents en vue de constituer un exécutif en adéquation avec les besoins de la nouvelle entité intercommunale.

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

### **1- Election du 4<sup>ème</sup> vice-président**

#### **Premier tour de scrutin :**

Le Président demande le nom des candidats à la fonction de 4<sup>ème</sup> vice-Président.

Sont candidats à ce mandat :

- M HEYMANN Bruno

Le résultat du vote à bulletin secret et à la majorité absolue est le suivant :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 40

M HEYMANN Bruno ayant obtenu la majorité absolue des suffrages dès le 1<sup>er</sup> tour avec 36 voix a été proclamé 4<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

### **2- Election du 5<sup>ème</sup> vice-président**

#### **Premier tour de scrutin :**

Le Président demande le nom des candidats à la fonction de 5<sup>ème</sup> vice-Président.

Sont candidats à ce mandat :

- M MAUFFREY Gérard
- Mme HENRY Laurence

Le résultat du vote à bulletin secret et à la majorité absolue est le suivant :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante : 4
- Nombre de suffrages exprimés : 40

Ont obtenu :

- M MAUFFREY Gérard : 31
- Mme HENRY Laurence : 9

M MAUFFREY Gérard, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages avec 31 voix a été proclamé 5<sup>ème</sup> vice-Président et a été immédiatement installé.

### **3- Election du 6<sup>ème</sup> vice-président**

#### **Premier tour de scrutin :**

Le Président demande le nom des candidats à la fonction de 6<sup>ème</sup> vice-Président.

Sont candidats à ce mandat :

- M DIEUDONNÉ René
- M SARRE Vincent

Le résultat du vote à bulletin secret et à la majorité absolue est le suivant :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante : 6
- Nombre de suffrages exprimés : 38

Ont obtenu :

- M DIEUDONNÉ René : 26
- SARRE Vincent : 12

M DIEUDONNÉ René ayant obtenu la majorité absolue des suffrages avec 26 voix a été proclamé 6<sup>ème</sup> vice-Président et a été immédiatement installé.

## **DEL. 04 – ELECTION DES VICE-PRESIDENTS DELEGUES**

Le Président expose :

Pour faire suite à l'élection des vice-présidents de la Communauté de communes, il convient de procéder à l'élection de vice-présidents délégués en vue de constituer un exécutif en adéquation avec les besoins de la nouvelle entité intercommunale.

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents délégués doivent être élus successivement au scrutin uninominal.

### **1- Commission Finances, Economie et ZA**

Vice-Président : Monsieur Gilles MARTINET

#### **Premier tour de scrutin :**

Le Président demande le nom des candidats à la fonction de vice-président délégué.

Sont candidats à ce mandat :

- M SEGUIN Laurent

Le résultat du vote à bulletin secret et à la majorité absolue est le suivant :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

- M SEGUIN Laurent : 44

M SEGUIN Laurent, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages dès le 1<sup>er</sup> tour avec 44 voix a été proclamé Vice-Président délégué et a été immédiatement installé.

## 2- Commission Jeunesse, Enfance, cadre de vie et culture

Vice-Président : Madame Sylvie COUTHERUT

### Premier tour de scrutin :

Le Président demande le nom des candidats à la fonction de vice-président délégué.

Sont candidats à ce mandat :

- Mme POIROT Martine

Le résultat du vote à bulletin secret et à la majorité absolue est le suivant :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

- Mme POIROT Martine : 44

Mme POIROT Martine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages dès le 1<sup>er</sup> tour avec 44 voix a été proclamé Vice-Président délégué et a été immédiatement installé.

## 3- Commission Communication, nouvelles technologies, THD et SIG

Vice-Président : Monsieur René DEMANGE

### Premier tour de scrutin :

Le Président demande le nom des candidats à la fonction de vice-président délégué.

Sont candidats à ce mandat :

- M GIRARD Bernard

Le résultat du vote à bulletin secret et à la majorité absolue est le suivant :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

- M GIRARD Bernard

M GIRARD Bernard, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages dès le 1<sup>er</sup> tour avec 44 voix a été proclamé Vice-Président délégué et a été immédiatement installé.

## 4- Commission Tourisme, GEMAPI et Eau

Vice-Président : Monsieur HEYMANN Bruno

### Premier tour de scrutin :

Le Président demande le nom des candidats à la fonction de vice-président délégué.

Sont candidats à ce mandat :

- Mme HENRY Laurence

- Mme MAIRE Françoise

Le résultat du vote à bulletin secret et à la majorité absolue est le suivant :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante : 5
- Nombre de suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 19

Ont obtenu :

- Mme HENRY Laurence : 12
- Mme MAIRE Françoise : 27

Mme MAIRE Françoise, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages dès le 1<sup>er</sup> tour avec 27 voix a été proclamée Vice-Président délégué et a été immédiatement installée.

#### **5- Commission environnement, agriculture et urbanisme**

Vice-Président : Monsieur MAUFFREY Gérard

##### **Premier tour de scrutin :**

Le Président demande le nom des candidats à la fonction de vice-président délégué.

Sont candidats à ce mandat :

- Mme VALDENNAIRE Sylviane

Le résultat du vote à bulletin secret et à la majorité absolue est le suivant :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

- Mme VALDENNAIRE Sylviane : 44

Mme VALDENNAIRE Sylviane, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages dès le 1<sup>er</sup> tour avec 44 voix a été proclamé Vice-Président délégué et a été immédiatement installé.

#### **6- Commission OM, SPANC, Assainissement et Travaux**

Vice-Président : Monsieur DIEUDONNE René

##### **Premier tour de scrutin :**

Le Président demande le nom des candidats à la fonction de vice-président délégué.

Sont candidats à ce mandat :

- Mme CHIPAUX Michèle

Le résultat du vote à bulletin secret et à la majorité absolue est le suivant :

- Nombre de votants : 44
- Nombre de bulletins blancs ou ne contenant pas de désignation suffisante : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 44
- Majorité absolue : 22

Ont obtenu :

- Mme CHIPAUX Michèle

Mme CHIPAUX Michèle ayant obtenu la majorité absolue des suffrages dès le 1<sup>er</sup> tour avec 44 voix a été proclamé Vice-Président délégué et a été immédiatement installé.

## DEL. 05 – COMPOSITION DES COMMISSIONS

Le Président propose de désigner les membres des commissions.

### 1<sup>ère</sup> commission : FINANCES, ECONOMIE ET ZA

**Président de la commission :** Gilles MARTINET

**Vice-président délégué :** Laurent SEGUIN

**Membres :** Hubert CLAUDEL  
Patrick DEMYTTENAERE  
Alain DAGUE  
Edith GALMICHE  
Denis GILLET  
Henri SAINTIGNY

### 2<sup>ème</sup> commission : JEUNESSE, ENFANCE, CADRE DE VIE ET CULTURE

**Président de la commission :** Sylvie COUTHERUT

**Vice-président délégué :** Martine POIROT

**Membres :** Elise BRESSON  
Eliane CARDOT  
Stéphane CORBERAND  
Patrick DEMYTTENAERE  
Marie-Claire FRESLIER  
Edith GALMICHE  
Françoise MAIRE  
Lydia MAS GARCIA  
Jean PERNOT  
Henri SAINTIGNY  
Virginie TORTISSIER  
Sylviane VALDENNAIRE

### 3<sup>ème</sup> commission : COMMUNICATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES, THD ET SIG

**Président de la commission :** René DEMANGE

**Vice-président délégué :** Bernard GIRARD

**Membres :** Alain DAGUE  
Marie-Claire FRESLIER  
Jean-Michel GENEY  
Michel GRANDFJEAN  
Sonia KILLY  
Michel SEGUIN  
Jean-Jacques STOECKLIN

**4<sup>ème</sup> commission : TOURISME, GEMAPI ET EAU**

**Président de la commission :** Bruno HEYMANN

**Vice-président délégué :** Françoise MAIRE

**Membres :** Anne-Marie BERNARD  
Alain DAGUE  
Marie-Claire FRESLIER  
Jean-Charles HENRY  
Laurence HENRY  
Catherine LALLEMENT  
Yves PETRONELLI  
Martine RISS  
Denis TISSERAND  
Henri SAINTIGNY  
Laurent SEGUIN  
Sylviane VALDENNAIRE

**5<sup>ème</sup> commission : ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE ET URBANISME**

**Président de la commission :** Gérard MAUFFREY

**Vice-président délégué :** Sylviane VALDENNAIRE

**Membres :** Elise BRESSON  
Hubert CLAUDEL  
Jean-Charles HENRY  
M-C FRESLIER  
Michel GAILLARD  
Jean-Pierre GRANDMOUGIN  
Jacques LALLOZ  
Martine RISS

**6<sup>ème</sup> commission : OM, SPANC ET TRAVAUX**

**Président de la commission :** René DIEUDONNE

**Vice-président délégué :** Michèle CHIPAUX

**Membres :** Franck COPPE  
Gérard DIRAND  
Marie-Claire FRESLIER  
Arnaud FORMET  
Denis GILLET  
Jean-Pierre GRANDMOUGIN  
Laurence HENRY  
Claude LAMBOLEY  
Yves PETRONELLI  
Michel SEGUIN  
Denis TISSERAND

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DECIDE** de créer 6 commissions.

Vote : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0



## DEL. 06 – COMPOSITION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE

Le Président expose :

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'il convient de constituer une commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat restant à courir.

Considérant que cette commission présidée par le Président de l'EPCI est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil communautaire en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le Conseil communautaire décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Sont élus les membres titulaires suivants :

A : Gérard MAUFFREY

B : Gilles MARTINET

C : Bruno HEYMANN

Sont élus les membres suppléants suivants :

A : Sylvie COUTHERUT.....

B : Laurent SEGUIN

C : Denis GILLET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Vote : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

## DEL. 07 – DELEGATIONS AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Président expose :

Selon les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Président peut être chargé, pour la durée de son mandat de différentes délégations de la part du conseil communautaire. Afin de faciliter la gestion de la communauté de communes il propose des délégations pour :

- ✓ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, (y compris les travaux d'urgence) de fournitures et de services jusqu'à un montant de 200 000.00 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- ✓ Décider de la conclusion et de la révision du louage de biens mobiliers pour une durée n'excédant pas trois ans ;
- ✓ Conclure des locations et accorder des mises à dispositions immobilières d'une durée d'un an ;
- ✓ Passer les contrats d'assurance ;
- ✓ Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes ;
- ✓ Fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice, experts et géomètres ;

- ✓ Intenter au nom de la Communauté de Communes, toutes actions en justice y compris la constitution de partie civile tant en demande qu'en défense en toutes matières et devant toutes les juridictions administratives, judiciaires ou pénales, quel qu'en soit le degré, tout référé, devant tout juge : référé conservatoire, référé instruction, référé suspension, référé expertise dans le cadre des marchés publics ;
  - ✓ Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels est impliqué le véhicule appartenant à la Communauté de Communes fixé par le Conseil Communautaire soit 7 600 euros par sinistre ;
  - ✓ Fixer le montant des indemnités résultant de sinistres mettant en jeu la responsabilité de la Communauté de Communes, dans la limite de 15 000 euros par sinistre ;
  - ✓ Accepter les indemnités de sinistre de quelque nature que ce soit, versées par les compagnies d'assurance ou les administrations dans le domaine des assurances ;
  - ✓ Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Communautaire soit 200 000.00 €,
  - ✓ Procéder dans les limites fixées par le vote du budget à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus et de passer à cet effet les actes nécessaires jusqu'à un montant de 300 000 euros ;
  - ✓ Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
  - ✓ Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les délégations au Président de la Communauté de communes.

<p>Vote : 44          Pour : 44          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

## DEL. 08 – DELEGATIONS DE POUVOIRS AU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Conformément aux articles L2122-22 et L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire donne délégation au Bureau de la CCME pour prendre toutes les décisions pour :

- 1) Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales utilisées par les services intercommunaux ;
- 2) Désigner des maîtres d'œuvres ;
- 3) Procéder dans les limites fixées par le conseil communautaire à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires, et informer le conseil communautaire à la première réunion qui suit ;
- 4) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur à 10 000 € et inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5) Décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- 6) Signer des conventions avec les partenaires locaux et institutionnels et des avenants aux conventions, dans la limite des crédits prévus au budget à cet effet ;
- 7) Fixer les rémunérations, les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 8) Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules intercommunaux dans la limite fixée par le conseil communautaire ;
- 9) Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil communautaire à la première réunion qui suit ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les délégations de pouvoirs au Bureau de la Communauté de communes.

<p>Vote : 44          Pour : 44          Contre : 0          Abstention : 0</p>
---

## DEL. 09 — DESIGNATION DES DELEGUES AU PAYS DES VOSGES SAONOISES

Le Président expose qu'il faut désigner 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants pour siéger au Pays des Vosges Saônoises.

Le Président demande le nom des candidats pour siéger en qualité de délégué titulaire.

Sont candidats :

- Laurent SEGUIN
- Laurence HENRY
- Henri SAINTIGNY
- Bruno HEYMANN
- Régis PINOT
- Gilles MARTINET

A l'issue du vote, les 6 délégués titulaires sont :

- Laurent SEGUIN
- Laurence HENRY
- Henri SAINTIGNY
- Bruno HEYMANN
- Régis PINOT
- Gilles MARTINET

Le Président demande le nom des candidats pour siéger en qualité de délégué suppléant.

Sont candidats :

- Bernard GIRARD
- Jean-Jacques STOECKLIN
- Lydia MAS GARCIA
- René DEMANGE
- Marie-Claire FRESLIER
- Sylvie COUTHERUT

A l'issue du vote, les 6 délégués suppléants sont :

- Bernard GIRARD
- Jean-Jacques STOECKLIN
- Lydia MAS GARCIA
- René DEMANGE
- Marie-Claire FRESLIER
- Sylvie COUTHERUT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les membres titulaires et suppléants élus ci-dessus pour siéger au Pays des Vosges Saônoises.

Vote : 44
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

**DEL. 10 - DESIGNATION DES DELEGUES  
AU COMITE SYNDICAL HAUTE-SAONE NUMERIQUE**

Le Président expose :

Conformément à l'article 9.1 des statuts du Syndicat Haute-Saône Numérique, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant comme représentant au comité syndical Haute-Saône Numérique.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire le nom d'un titulaire et d'un suppléant.

- Titulaire : René DEMANGE
- Suppléant : Bernard GIRARD

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le membre titulaire et le membre suppléant élus ci-dessus pour siéger au comité syndical Haute-Saône numérique.

Vote : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DEL. 11 – DESIGNATION DES DELEGUES  
AU SEIN DU SYTEVOM**

Il convient de désigner des délégués en qualité de titulaire et de suppléant comme représentant au sein du SYTEVOM. Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire le nom d'un titulaire et d'un suppléant.

- Titulaire : René DIEUDONNE
- Suppléant : Gilles MARTINET

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le membre titulaire et le membre suppléant élus ci-dessus pour siéger au SYTEVOM :

Vote : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DEL. 12 – DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL  
REGIONAL DU BALLON DES VOSGES  
(PNRBV)**

Le comité syndical du Parc réuni le 19 novembre 2012 a modifié les statuts du Syndicat du PNRV pour que chaque collectivité adhérente au syndicat mixte du PNRBV puisse désigner un suppléant qui pourra remplacer l' élu titulaire au Parc en cas d'empêchement de ce dernier.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire le nom d'un titulaire et d'un suppléant.

- Titulaire : Henri SAINTIGNY
- Suppléant : Eliane CARDOT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le membre titulaire et le membre suppléant élus ci-dessus pour siéger au Syndicat mixte du Parc Naturel des Ballons des Vosges.

Vote : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

## DEL. 13 – DESIGNATION DES REPRESENTANTS A LA MISSION LOCALE

Le Président expose :

Il convient de désigner les délégués communautaires pour siéger au sein de la Mission Locale.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire le nom d'un titulaire et d'un suppléant.

- Titulaire : Sylvie COUTHERUT
- Suppléant : Vincent SARRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le membre titulaire et le membre suppléant élus ci-dessus pour siéger à la Mission Locale.

Vote : 44 Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0
--

## DEL. 14 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE FAUCOGNEY ET LA MER

Le Président expose :

Il convient de désigner des délégués en qualité de titulaire et de suppléant comme représentant au conseil d'administration du collège de Faucogney et la Mer.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire le nom d'un titulaire et d'un suppléant.

- Titulaire : Gérard MAUFFREY
- Suppléant : Edith GALMICHE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le membre titulaire et le membre suppléant élus ci-dessus pour siéger au CA du collège de Faucogney.

Vote : 44 Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0
--

## DEL. 15 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE MELISEY

Le Président expose :

Il convient de désigner des délégués en qualité de titulaire et de suppléant comme représentant au conseil d'administration du collège de Melisey.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire le nom d'un titulaire et d'un suppléant.

- Titulaire : Régis PINOT
- Suppléant : Elise BRESSON

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE le membre titulaire et le membre suppléant élus ci-dessus pour siéger au CA du collège de Melisey.

Vote : 44 Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0
--

**DEL. 16 – DESIGNATION DE DEUX ELUS  
POUR SIEGER AU PCET**

Le Président expose :

Il convient de désigner deux élus comme représentants au PCET du Pays des Vosges Saônoises.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire le nom des candidats

2 élus :

- Marie-Claire FRESLIER
- Laurence HENRY

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les membres élus ci-dessus pour siéger au PCET.

Vote : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

**DEL. 17 – COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE DE LA NAPPE DU BREUCHIN -  
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président expose :

Dans le cadre de la procédure d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur la nappe du Breuchin, l'arrêté préfectoral portant constitution de la commission locale de l'eau du SAGE a été signé le 22 janvier 2013.

La CLE est l'instance qui organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation et de la mise en œuvre du SAGE.

Il convient de désigner un délégué communautaire pour siéger au sein de la structure.

Le Président demande aux membres du Conseil Communautaire le nom d'un titulaire.

- Titulaire : Bruno HEYMANN

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire le membre titulaire élu ci-dessus pour siéger à la CLE.

Vote : 44  
Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0

FIN DE SEANCE : 22H00.

Le Président,  
Régis PINOT